

Altvillier

N° 10

Mars 98

E d i t o

Les jours s'allongent, la température s'adoucit, les premiers bourgeons apparaissent, le printemps succède à un hiver assez clément, qui, Dieu merci, a permis d'économiser le sel de déneigement. Tant mieux pour notre environnement !

La belle saison 1998 verra l'aboutissement d'un ambitieux programme de travaux, élaboré il y a presque trois ans. En effet, la nouvelle mairie est sortie de terre, et dans un deuxième temps, l'aménagement extérieur des abords est en voie d'achèvement, selon un projet aidé par la Région Lorraine.

Nous avons tenu à développer les espaces verts, afin d'améliorer le cadre de vie. Un effort particulier a été fait à proximité de ces lieux de rencontre que sont l'église et la mairie. Il s'agit des lieux d'accueil et de représentation du village, ce qui justifie les raisons qui nous ont poussé à valoriser ces espaces publics privilégiés.

Il est vrai qu'un projet n'est vraiment réussi que si une majorité le déclare comme tel, mais nous sommes tenus à conjuguer les exigences de fonctionnalité aux contraintes budgétaires pour un aménagement esthétique et convivial, correspondant à nos besoins.



BIENTÔT ! ...



Les engins de Bâti-TP ont envahi la place de la mairie

Comme vous avez pu le constater, le chantier de la nouvelle mairie se termine. Si le bâtiment est prêt, il reste à le meubler et les abords à aménager. L'entreprise Bâti-TP a pris possession des lieux, elle sera suivie par Lehnhard (paysagiste) et par Thépault (éclairage) et au moment où vous lirez ces pages, le chantier sera achevé, sinon pas loin de l'être.

Il restera le déménagement et ce ne sera pas une mince affaire. Que de documents à ranger, à transporter et surtout à retrouver rapidement en temps voulu !

SAMEDI 20 JUIN 1998,
ce sera l'inauguration
officielle.

D'ores et déjà, vous y êtes, toutes et tous,
cordialement invités.

Informations communales

Compte administratif 1997

Le **budget**, proposé par le maire et voté chaque année par le Conseil municipal, est une prévision des recettes et des dépenses pour l'année à venir.

Le **compte administratif** est le compte-rendu des opérations effectivement réalisées durant l'année écoulée.

Le **compte de gestion** est le compte de l'exercice précédent établi chaque année par le Comptable de la Commune (le percepteur).

Le Compte administratif et le Compte de gestion doivent faire apparaître des résultats rigoureusement identiques.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Achats et variations de stocks	160.333,30 F	Charges de personnel	32.780,66 F
Services extérieurs	222.538,39 F	Reprise d'escompte	720,00 F
Autres services extérieurs	57.384,03 F	Produit des services et ventes	176.522,16 F
Impôts, taxes et versements	7.697,75 F	Impôts et taxes	558.745,07 F
Charges de personnel	306.030,08 F	Dotations et subventions	647.070,26 F
Autres charges de gestion	249.084,76 F	Autres produits de gestion	43.474,63 F
Charges financières	134.619,48 F	Produits exceptionnels	648.551,00 F
Charges exceptionnelles	806.911,00 F	Différence sur immobilisation	157.650 F
	1.944.598, 79 F		2.265.513, 78 F

INVESTISSEMENTS			
DEPENSES		RECETTES	
Aménagement Pl. de la mairie	32.904,15 F	Dotation Globale	525.000,00 F
Travaux nelle Mairie	2.321.083,22 F	d'Equipement	
Travaux divers bâtiments	46.487,93 F	Subvention Minist. Intérieur	75.000,00 F
Toiture presbytère	33.621,47 F	Emprunts	1.600.000,00 F
Achat photocopieur	10.251,00 F	Subv. pour matériel pompiers	1.400,00 F
Amén. Carref. R. Nied/R. Valmont	29.699,53 F	Fond de compensation TVA	40.354,18 F
Achat de Mobilier (école,...)	6.409,89 F	D.G.E. 1ère part	6.409,89 F
Rembours. d'emprunts (Capital)	130.565,50 F	Taxe Locale d'Equipement	30.142,00 F
Reprise réseau assainissement	618.307,76 F	Revenus de parts sociales	710,00 F
		Vente terrain (Zone Artisanale)	157.650,00 F
		Cession réseau assainissement	648.551,00 F
	3.229.330,45 F		3.090.595,18 F

R E C A P I T U L A T I F		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2.265.513,78 F	3.090.595,18 F
Dépenses	1.944.598,79 F	3.229.330,45 F
Résultat de l'exercice	320.914,99 F	- 138.735,27 F
Résultats antérieurs reportés	308.208,00 F	29.312,71 F
Résultats cumulés	629.122,99 F	-109.422,56 F

Excédent de clôture :

519.700,43 F

Nous jettons de plus en plus...

Ordures Ménagères

La somme à verser au Syndicat Intercommunal de Voirie qui gère la collecte et le traitement de nos ordures ménagères ainsi que l'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique de Valmont, augmente d'année en année.

A noter également que depuis plusieurs années, nous versons 50 F/habitant pour la constitution d'une provision en vue de la réhabilitation du site après sa fermeture. En 1996, cela nous a coûté 89.700 F, en 1997, 96.200 F et le Syndicat prévoit une participation de 113.000 F pour 1998.

Le Conseil municipal a donc été obligé de réactualiser la redevance des ordures ménagères. Cette nouvelle hausse, que nous ne voulions pas trop importante, n'apportera qu'une recette de 93.585 F. Comme les années précédentes, le complément sera débité sur d'autres recettes.

En attendant la mise en place d'une collecte sélective et pour freiner cette fuite en avant de nos dépenses d'ordures, nous vous invitons à ne pas mettre d'objets lourds (gravats, ferraille,...) dans votre poubelle et à déposer «votre verre*» dans le conteneur rue du Coin. Notre facture est fonction du poids collecté.

Votre redevance pour 1998 sera la suivante :

Personne seule	246 F
Foyer de 2 personnes	429 F
Foyer de 3 personnes	543 F
Foyer de 4 personnes	663 F
Foyer de 5 personnes	783 F
Foyer de 6 pers. et +	909 F
Professionnels	543 F

Comme par le passé, elle sera perçue, par tiers, tous les 4 mois, avec votre facture de consommation d'eau. Sur cette facture du Syndicat des Eaux de Barst, le 4 apparaissant dans le cadre « CONSOMMATION ORD. MENAG. » ne représente pas le nombre de personnes de votre foyer mais la période de recouvrement de 4 mois et la somme y figurant égale au tiers de votre redevance annuelle.

*N.B.: En 1996, vous avez déposé 7, 750 tonnes de verre dans le conteneur de la rue du Coin, soit 15, 316 kg par habitant. Le potentiel à atteindre étant d'environ 30kg / hab.

Soyez sympas

Nuit des sorcières



Vous allez mener votre sabbat dans les rues et sur les places de notre village. Si le gag intelligent et plein d'humour fait rire tout le monde et fait parti des traditions de nos régions, la bêtise et l'acte irréfléchi peuvent avoir des conséquences fâcheuses.

Si un vieux volet décroché et égratigné peut être réparé d'un coup de pinceau, les persiennes lasurées ou en PVC ne s'accrochent que très mal d'un tel traitement. Si des objets hétéroclites abandonnés en un lieu insolite peuvent faire sourire, ces mêmes objets peuvent causer des accidents s'ils encombrant la voie publique. Faites preuve de bon sens et montrez-vous responsables.

Ne soyez pas des vandales prenant plaisir à détruire pour détruire. Pensez aux conséquences de vos actes, aussi anodins vous paraissent-ils.

1998, ne changeons rien !

Impôts locaux

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, «les Quatre Vieilles», restent inchangés en 1998. Votre imposition locale ne devrait donc pas changer en 1998, sauf augmentation de vos bases d'imposition ou changement de votre situation.

	Taux communal	Moyenne nationale	Moyenne départementale	Recette pour la commune
Taxe d'habitation	11,83	13,36	12,37	177.450 F
Taxe sur le Foncier bâti	11,61	16,97	12,27	129.219 F
Taxe sur le Foncier non-bâti	32,84	40,11	41,69	33.168F
Taxe professionnelle	9,13	14,72	n.c	150.645 F
				490.482 F

Avenants aux marchés

Nouvelle mairie

Aux marchés initiaux (voir «Altviller» n°5 de décembre 1996), il convient d'ajouter les avenants suivants :

Lot n° 6	Plâtres - isolation	- 2.239,85 F
Lot n° 7	Menuiserie intérieure	7.486,85 F
Lot n° 8	Carrelage - faïence	2.412,00 F
Lot n° 9	Peintures	8.558,45 F
Lot n°10	Revêtements de sol souples	8.442,00 F
Total des avenants (T.T.C.)		24.659,45 F



Logement

Le Conseil municipal a décidé de louer le logement de la nouvelle mairie. Il a fixé le prix du loyer à 2.700 F par mois et a décidé de donner la priorité, dans l'ordre chronologique des candidatures, à des personnes de la Commune.

Trois couples dans ce cas, ont été intéressés, ainsi qu'un certain nombre de personnes des communes voisines. C'est Frédéric HECTOR et Sylvie LUDWIG, premiers de la liste et un enfant à charge, qui ont été retenus et qui ont signé le bail qui prendra effet le 1er avril 1998.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Société des ouvriers mineurs

Nous avons tenu notre assemblée générale en début d'année.

La situation financière s'avère être très saine et au niveau des activités, c'est surtout le jeu de quilles installé près du foyer qui occupe nos membres actifs, tant pour l'entretien et la poursuite de l'aménagement que pour les loisirs de fins de semaines.

Le comité sortant a été reconduit: Président d'honneur à vie: Jean Kuhn. Président d'honneur: François Hardy, maire. Gaston Matz a été réélu à la présidence et Jacky Delanzy, élu à la vice-présidence. Adolphe Bousser continuera de s'occuper de la trésorerie, secondé par Antoine Bischoff. Lucien Kritter reste secrétaire et Joseph Senser, secrétaire-adjoint. Les assesseurs sont Gustave Broquard, André Weinacker, Martin Spaeter et Fernand Bour. Les porte-drapeau Fernand Pierre et Albert Pierre. Les réviseurs de caisse, Martin Spaeter et André Clamme.

En 1998, la Société envisage de continuer l'aménagement du jeu de quilles, avec en particulier la fermeture des côtés par des matériaux transparents. Nous rappelons que, membre de la Société ou non, vous y êtes les bienvenus les samedis et dimanches après-midi pour de bons moments de détente et de convivialité.

La Fête du Jambon avec l'Amicale des Sapeurs-pompiers aura lieu cette année le dimanche 12 juillet. Comme cette journée coïncide avec la finale de la Coupe du Monde de Football, un écran géant sera installé sur les lieux de la fête. - Quelle ambiance, si la France l'emporte !!!

La Sainte-Barbe sera fêtée cette année le dimanche 6 décembre. (Messe à 10h30, suivie d'un dépôt de gerbe puis d'un vin d'honneur et d'un banquet au foyer).

Etre pompier à Altviller

Une nouvelle année vient de commencer et ceci même pour les sapeurs-pompiers.

En effet, c'est au mois de mars que débutent les premières manoeuvres qui serviront à perfectionner notre Corps afin de servir au mieux notre Commune.

Pour cela, nous avons accueilli au sein de notre équipe une nouvelle recrue qui a déjà commencé à faire ses preuves en s'inscrivant à un stage d'initiation, IMEP, au Centre de Secours de Saint-Avold.

Cependant, le début du printemps approche et qui dit printemps, dit feu de friches.

Donc, nous vous conseillons de bien veiller sur votre feu jusqu'à son extinction totale.



Vive le printemps

A.S.C.A



Comment faire pour arriver au top de la forme pour les vacances d'été ?

Qui ne s'est pas posé un jour cette question ?

Le printemps est la saison de tous les bénéfices pour faire du sport. N'attendez pas la veille des vacances mais consacrez dès maintenant un peu de temps à la gymnastique, au ping-pong, au tennis, au V.T.T ou à la course à pied.

C'est au printemps que tout recommence et que nous nous efforçons de retourner sur les nombreux lieux d'entraînement. Avec ces premières belles journées cela constitue une formidable occasion de donner un nouvel élan à la pratique du sport.

Néanmoins il existe des règles de base à respecter lorsqu'on débute : ne pas se prendre pour un champion mais s'entraîner doucement et régulièrement, bien dormir, peu ou pas d'alcool et de tabac, manger équilibré.

Si ces quelques lignes vous ont redonné le moral, alors vite rechaussez vos basket !



Marche du Muguet

Le vendredi 1er Mai, nous vous convions à une marche familiale. Enfants, parents, grand-parents et animaux pourront parcourir, à leur rythme, le circuit d'environ 6 kms que nous vous préparons. Sans aucun esprit de compétition, vous découvrirez des sentiers qui bordent notre village et peut-être trouverez-vous quelques brins de muguet. Nous partirons à 16 heures du centre du village pour une ballade d'environ 1 h 30.

Suite à ce bol d'air frais, nous pourrons vous accueillir au foyer pour partager un bon petit repas. Bien entendu, vous pourrez marcher sans prendre le repas et inversement. Bref, tout sera permis.

Si vous désirez partager le 1er jambon à l'os de l'année, inscrivez-vous avant le 25 avril 1998.

Une participation de 50 Frs pour les adultes et de 25 Frs pour les moins de 12 ans vous sera demandée.

Les inscriptions pour le repas sont à faire auprès de

- CLEMENT Céline, 207 rue Principale,
- WEYRATH Wilfried, rue des Vergers.

A bientôt en marchant...

Le foot continu

U.S.L.A

Après un bon début de saison, le mois d'octobre fût fatal pour l'équipe fanion du club, puisqu'en quatre rencontres ils n'ont enregistré aucun point.

Par contre le mois de novembre fût un peu meilleur et en coupe de Moselle l'U.S.L.A fût éliminée au deuxième tour par Hombourg-Haut qui évolue en 1er division, avec beaucoup de panache.

Quant au championnat, il faut souligner la belle victoire contre Téting par 4-1.

L'équipe B quant à elle est en pleine progression et ne baisse jamais la tête devant les difficultés.

Pour les jeunes catégories de moins de 13 ans, très bonne saison puisqu'ils sont deuxièmes à mi-parcours avec des scores dignes des "pros" (6 buts par match).

Pour les débutants, ils ont participé à deux plateaux avec des résultats très encourageants.

Les manifestations prévues :

- 21 mai 98 : Le tournoi des mines
- 13 juin 98 : Tournoi sixte



I n f o s p r a t i q u e s . . .

Les permanences en Mairie

Lundi : 14 h 00 à 15 h 00 / 19 h 00 à 20 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

Vendredi : 14 h 00 à 15 h 00

Heures d'ouverture des services du Cadastre à Forbach

Du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 15

Service des cartes grises

Sous -préfecture de Forbach

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30

Quelques permanences à la Mairie de Saint-Avold

Sécurité sociale

Le mardi et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

Caisse d'allocation Familiale

Tous les mercredis de 9 h 00 à 11 h 30

Conciliateur

1er et 3ème lundi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

Assistance sociale

Tous les vendredis de 9 h 00 à 11 h 00

Quelques n° de téléphone utiles et urgents

Mairie tél. / Fax : 03 87 92 06 54

Pompiers : 18

Gendarmerie : 03 87 92 10 17

Syndicat des eaux : Service adm. 03 87 92 69 73

E.D.F : Service dépannage 03 87 95 47 45

Presbytère : Foyer Notre Dame : 03 87 92 12 92 (Père Barbier)

Ordures ménagères

Ramassage hebdomadaire : Tous les mercredis

Ramassage des objets encombrants : Tous les 2ème mercredi du mois

“Altviller” est un bulletin municipal gratuit édité par la mairie à 200 exemplaires

Directeur de rédaction : François Hardy

Rédacteur des articles municipaux : François Hardy et Jean-Luc Henrion

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles.